Ciné-Bulles



Relatives libertés

Éric Perron

Volume 36, numéro 3, été 2018

URI: https://id.erudit.org/iderudit/88633ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (imprimé) 1923-3221 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Perron, É. (2018). Relatives libertés. Ciné-Bulles, 36(3), 3-3.

Tous droits réservés ${\mathbb C}$ Association des cinémas parallèles du Québec, 2018

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

Relatives libertés



La plupart du temps, l'actualité cinéma suggère la thématique d'un dossier (la diffusion du cinéma d'auteur il y a deux ans, l'éducation cinématographique l'an dernier). Et il arrive qu'un sujet soit une évidence. Comment, en 2018, éviter les 50 ans de 1968? Impossible. Comme le formule Jean-Philippe Gravel dans le texte en ouverture de dossier (« L'année Ground Zero »), «[c]e qui donne à ce chiffre son pouvoir et son statut symbolique provient de la convergence explosive d'une immensité de contestations et de revendications...» Et le cinéma (sauf exception), à l'instar des autres arts, servira de caisse de résonnance à ces désirs de changements.

Évidemment, quand on pense «cinéma» et «1968», vient immédiatement à l'esprit l'interruption du Festival de Cannes, puissante image s'il en est, mais à la lecture du dossier que nous vous proposons, vous constaterez que ce n'est pas en France ni en Europe de l'Ouest que les impacts ont été les plus forts. Aux États-Unis, il y eut cette « parenthèse prodigieuse » du Nouvel Hollywood décrite par Marie Claude Mirandette qui, même si elle fut de courte durée, fit naître un «certain cinéma indépendant américain ». Dans une table ronde animée par Michel Coulombe sur le cinéma au Québec à cette époque, Béatriz Mediavilla qualifie justement celle-ci de «carrefour» entre le documentaire et une fiction qui se fait de plus en plus « privée » (ce qui prévaut, 50 ans plus tard), les gens ont « une grande conscience de [leur] possibilité d'exister ». La manifestation la plus marquante de cela s'incarnera dans les actions d'Anne Claire Poirier, instigatrice de la série En tant que femmes à l'ONF, comme le rappelle Ambre Sachet dans un texte sur l'héritage de cette pionnière. Et c'est dans cet ONF, dès 1967, que sera utilisée la récente technologie vidéo, «véhicule» de changement social à la portée de simples citoyens qui, comme l'indique Catherine Lemieux Lefebvre, aura « grandement participé à façonner le paysage cinématographique québécois » au cours des décennies subséquentes. Mais ce vent de liberté de la fin des années 1960 ne soufflera pas de la même façon sur les pays de l'Europe de l'Est. «[Les cinéastes] se sont battus pour avoir le simple droit d'interroger leur contemporanéité, raconte Zoé Protat dans son texte "Derrière le rideau de fer". Confrontés à une censure intermittente, certains ont vu leurs ambitions étouffées dans l'œuf; d'autres ont développé des voix hors du temps et des modes; plusieurs, enfin, ont été forcés à l'exil. »

Comme le hasard fait bien les choses, c'est au plus récent film de Spike Lee, héritier d'une certaine indépendance dans le sillon Nouvel Hollywood, que nous consacrons notre couverture. BlackkKlansman, qui annonce «le [grand] retour d'un maître, plus en forme que jamais » selon Frédéric Bouchard, utilise un fait divers des années 1970 pour dire haut et fort que la question des droits civiques n'est pas du tout réglée au pays de Donald Trump en 2018.

Bonne lecture!

Éric Perron Rédacteur en chef





